Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260321-2026_03_21_02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Votants : 11*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un Mars, à dix-huit heures quinze
Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Port Launay proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du Foyer Communal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents tous les conseillers municipaux :
Marie RIOUAL, Gaël CALVAR, Michelle JOURDREN, Pascal NEDELEC, Catherine BRASSELET, Blaise LE MEE, Aurélie MIOSSEC, Philippe UGUEN, Sandrine BLEOMELEN, Paul MAO et Nelly QUINIO

Madame Nelly QUINIO, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour **secrétaire Monsieur Philippe UGUEN.**

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, **a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire**, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET :

Election

du

Maire

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	**11**
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	:	**0**
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	:	**11**
Majorité absolue	:	**6**

Ont obtenu :

- Monsieur **Gaël CALVAR, onze voix** (11),

Monsieur **Gaël CALVAR** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

Le Maire,
G. CALVAR,

MAIRIE DE PORT LAUNAY 29 Finistère

Le Secrétaire,
P. UGUEN,